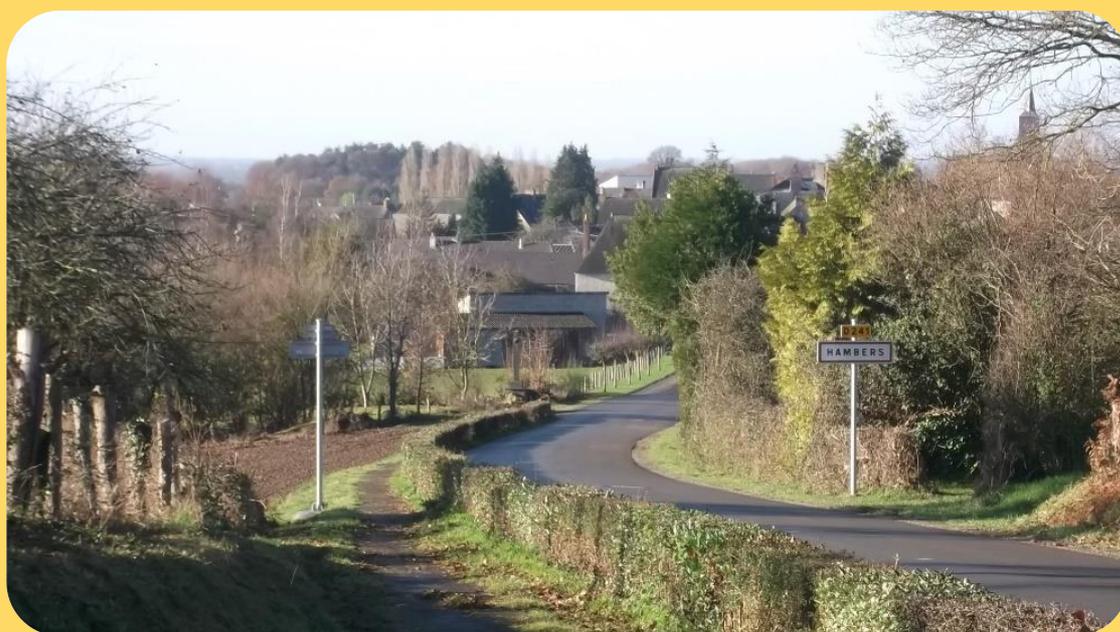




# BULLETIN MUNICIPAL 2020 – 2021



# HAMBERS





## Vœux du Maire

En ce début d'année 2021, je veux vous exprimer en mon nom et au nom du conseil municipal, nouvellement élu, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite à vous-même ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

La deuxième vague de Covid 19 semble toucher plus durement notre population que la première. Le souhait le plus ardent que je pourrais formuler pour 2021 serait que tout cela cesse au plus vite avec les effets tant attendus de la vaccination d'une grande majorité de la population, afin que nous puissions revivre le plus rapidement possible, en toute liberté, en toute simplicité, sans plus aucune contrainte.

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver dans la salle des fêtes, début janvier, pour passer un moment convivial ensemble et bien commencer l'année. L'épidémie de Covid 19 en a décidé autrement, beaucoup de manifestations ont été annulées : telles que, le repas des aînés, le repas du CCAS, les soirées de nos associations, les concours de belote, les réunions privées, les mariages et beaucoup d'autres encore comme notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui, nous nous employons à poursuivre notre action avec optimisme et détermination. Il est vrai, depuis quelques temps, le conseil municipal, le personnel communal avec l'aide de l'équipe enseignante ont déployé des efforts très importants pour maintenir l'accueil de tous les enfants au sein de notre école, ceci en faisant respecter les gestes barrières, la distanciation malgré des effectifs, cette année, en augmentation. Suite à la demande en décembre du corps enseignant concernant l'obtention d'un poste supplémentaire auprès de l'Inspecteur d'Académie, après appui d'un courrier des élus et des parents d'élèves, nous avons réussi à obtenir ce poste supplémentaire une journée par semaine le lundi ; ce qui permet le dédoublement de la classe de CM1 CM2. Nous aurions bien sûr espéré plus, mais malgré tout je tiens à saluer le geste de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur GALOU.

Avec cette crise sanitaire, au sein de notre école le défi à relever était de taille, je tiens très sincèrement à remercier les enseignantes, le personnel et les élus.

Durant cette année difficile que nous venons de vivre, des travaux ont pu malgré tout être réalisés, concernant l'école, les équipements numériques et certains manuels ont été renouvelés et quelques petits travaux ont pu être réalisés, pour une dépense totale de 9 000 €.

A la résidence Henri Mille l'ensemble du système de chauffage au gaz a été remplacé par un système de chauffage électrique. Celui-ci ne correspondait plus aux normes en vigueur au niveau de la ventilation, il était devenu très dangereux pour les occupants. De plus pour les quatre chaudières une visite de sécurité coûteuse s'imposait chaque année. Le conseil municipal a donc décidé d'investir pour 18 500 € dans l'installation de radiateurs électriques performants.

Au cimetière il était devenu urgent de retrouver des places disponibles pour pallier aux nouvelles inhumations, l'entreprise Mélanger nous a donc permis, après travaux, de reprendre une vingtaine de concessions, pour un montant total s'élevant à 9 900 €.

Pour terminer en décembre au niveau de la façade sud de la salle des fêtes nous avons fait réaliser par l'entreprise STPO une terrasse en béton érodé, celle-ci pourra être utilisée lors des locations, une fois la crise sanitaire maîtrisée. La dépense correspondante à ces travaux est de 9 600 €.

2020 a également connu à Hambers l'installation d'un pylône, au cœur du Bois Du Tay, accessible à l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile afin d'améliorer la couverture des zones blanches. Malheureusement, cette couverture n'est pas encore parfaite, des zones blanches subsistent, nous allons nous rapprocher des services compétents pour remédier à ces difficultés de connexion que rencontrent encore certains administrés.

Voici résumés les principaux travaux réalisés en 2020.

En 2021 un gros chantier nous attend, la dernière tranche de travaux d'aménagement de notre bourg, la rue des Abbés Gaugain. Une convention a été signée avec Mayenne Ingénierie pour la réalisation d'une étude, celle-ci est en cours de finalisation. Nous avons aujourd'hui une estimation relativement précise des travaux à réaliser. Actuellement la consultation pour une maîtrise d'œuvre est en cours. Le montant total, maîtrise d'œuvre comprise pourrait s'élever à 207 507.58 € TTC. Aujourd'hui, nous avons sollicité, les services de l'Etat, le conseil départemental pour l'obtention de subventions, demain la communauté de communes. Nous espérons atteindre un reste à charge ne dépassant les 100 000 €.

Des travaux sont également prévus au cimetière concernant l'accessibilité. Un devis a été signé auprès de l'entreprise de Monsieur Cordon, maçon à Hambers pour un montant de 7 700 €. Une réflexion est également menée sur la réfection du mur du cimetière. Nous avons obtenu un devis. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis. La décision sera prise lorsque nous serons en possession du compte administratif de 2020. Un autre devis est également en attente concernant la mise aux normes de l'électricité de l'église, édifice sur lequel il faudra mener une réflexion, concernant son entretien, dans les années futures.

Actuellement des techniciens d'Orange s'affairent à installer la fibre sur notre commune. Les premiers raccordements pourront avoir lieu fin 2021, début 2022.

2021 sera sans doute l'année de mise en vente de l'ancienne mairie et salle des fêtes. Vous avez dû remarquer que toutes les maisons à vendre situées dans le bourg d'Hambers, avaient trouvé acquéreurs, espérons qu'il en sera de même pour notre bâtiment, celui-ci pourrait convenir à un artisan.

Voici résumés les principaux travaux que la municipalité envisage réaliser en 2021.

Pour terminer, je sais qu'en ce moment, l'emploi et l'activité économique sont au centre de vos préoccupations. Nos restaurateurs, nos commerçants et certains artisans sont soumis à rude épreuve. Ils restent mobilisés pour nous servir, soyons aussi mobilisés pour les soutenir en attendant de surmonter cette crise sanitaire de grande ampleur et sans précédent. Notre capacité à agir collectivement nous permettra de dépasser nos inquiétudes et nos difficultés.

A tous je vous renouvelle tous mes vœux de bonne santé de bonheur et de réussite dans vos projets, en ce début d'année difficile, mais une année pour laquelle nous devons garder l'espoir de voir arriver des jours meilleurs. Belle Année à tous.

Bertrand Chesnay

# Etat Civil 2020

## NAISSANCES



LEGAY Timéo ..... 13 janvier  
SERAIS Louna..... 19 février  
VINCENT Maddy.....25 mars  
TOURNELLE Mila ..... 20 mai  
FLEURY Maïley ..... 23 mai  
DUBOIS Lise.....27 juillet  
BRAULT Loris .....27 juillet  
MEZERETTE Ana ..... 10 septembre

## DÉCÈS

FOUCART Pierre .....6 janvier  
RONCIN Maurice..... 8 avril  
BERGERE née GASTE Anick ..... 30 avril  
CHESNAY née SOURTY Marie-Thérèse..... 22juillet  
BRETEAU Jacques..... 6 octobre  
MORTIER Henri ..... 7 octobre



## Il y a 100 ans...

### NAISSANCES

ARNOULT Pierre Georges Edouard ..... 7 mars  
BLANCHARD Lucienne Hélène Alice ..... 9 mai  
BORDEAU Georgette Denise Vitaline Joséphine ..... 26 août  
BOUVIER Odile Alice Jeanne .....27 décembre  
BOUVIER Edouard Ferdinand..... 2 novembre  
CHARDRON Albert Joseph ..... 30 mai  
CHARLOT André François Marie ..... 12 janvier  
DAVOUST Marie Louise Jeanne ..... 27 octobre  
DELHOMMEAU Raymonde Renée Léontine ..... 21 mars  
DERBRE Gustave Bernard ..... 12 juin  
DESLANDES Emilienne Albertine ..... 27 avril  
DURAY Marie Madeleine Gilberte ..... 4 février  
GUESNERIE Georges Alphonse ..... 27 mai  
GUILMEAU Sylvain Jules Henri Lucien ..... 7 janvier  
HOUDIARD Ferdinand François Luc ..... 18 octobre  
LAMBERDIERE André Henri Julien ..... 19 février  
LEGAY Raymonde Marie ..... 1 mai  
LELIEVRE Augustine Elisabeth..... 15 février  
MARTINEAU Gustave Auguste..... 14 octobre

MAUGUIL Auguste Joseph Robert .....	29 avril
MAUGUY Armand Julien Marie Joseph .....	14 novembre
MESLET Marthe .....	2 novembre
MORICE Yvonne Madeleine Denise .....	11 décembre
PARIS Jules René Joseph .....	4 décembre
PIEDNOIR Auguste Joseph .....	5 juin
POIRIER Christiane Renée Jeanne .....	7 novembre
RICHARD Albert Paul .....	15 janvier
ROULAND Marthe Jeanne Renée .....	28 juin
TRAHAY Fernand Marcel Henri .....	9 janvier

## **MARIAGES**

BIGNON Joseph Marie/BLANCHARD Vitaline Victorine .....	15 février
BOCQUET Gabriel Abel/GUESNERIE Augustine .....	14 août
CHEMIN André Emilien/DUROY Marie Louise .....	27 juillet
CHESNAIS Adrien Isidore/BARREAU Pascaline Julienne .....	6 septembre
COUTARD Jules Mary Edouard/DROUULT Marie Louise Augustine .....	2 mai
DEROUET Henri Joseph/LEROY Aimée Célestine .....	15 juin
DURAND Armand Louis/LAVERTON Léonie Eugénie Emma .....	21 septembre
GLACIER Henri Auguste/HOUDIARD Marthe Célestine Angèle .....	6 juillet
HILBERT Auguste Jean-Louis/FOUCHET Marthe Séraphine Angèle .....	30 septembre
LECOMPTE Paul François/FOUILLET Marie Berte .....	18 janvier
LECLERC Albert Jules/PELTIER Marthe Françoise .....	25 avril
MAUGUY Joseph Eugène/TURMEAU Julienne Augustine .....	1 février
MENU Emmanuel Ernest/LERAY Agnès Augustine .....	19 mai
MESLET Auguste Vital/BORDEAU Eugénie Rosalie .....	25 mai
MOTTIN Baptiste Jean/TARNOT Constance Joséphine .....	2 mai
PIEDNOIR Auguste Georges/AMIARD Marie Bertine .....	18 janvier
POTTIER Ferdinand Louis/BIBRON Ernestine Berthe .....	18 avril
RAIMOND Paul Marie/GUESNE Suzanne Bathilde .....	13 avril
ROUZIERE Joseph Louis/BONNEAU Marthe Augustine .....	20 novembre
SOURTY Auguste Ferdinand/MORICE Hélène Rosalie .....	8 juillet

## **DÉCÈS**

DAVOUST Marie-Louise Jeanne (15 jours) .....	12 novembre
FRANGEUL Auguste Joseph époux CHEVALIER Marie-Anne (61 ans) .....	22 septembre
GAUTUN Michel Constant époux GAUTUN Augustine Sophie (68 ans) .....	27 décembre
GORIAUD Renée Gilberte (1 mois) .....	29 septembre
GUILMEAU Virginie Félicité veuve GUILMEAU Jean-Baptiste (69 ans) .....	22 septembre
HACHET Philomène veuve GUESNERIE Jean Philippe (78 ans) .....	22 décembre
LECHAT Philomène Marie Louise veuve BRAULT Pierre Jean-Baptiste (67 ans) .....	19 février
MESLET Marthe (née le 2 novembre) .....	2 novembre
PAVARD Fédonie Vitaline veuve FILOCHE Victor (61 ans) .....	21 janvier
PIEDNOIR François Auguste époux BOITIERE Emilie Louise (55 ans) .....	3 janvier
POTTIER Léontine Virginie épouse HOUDAYER Alexandre (37 ans) .....	16 avril
SALIN Pauline Marie veuve MORENNE Théophile (74 ans) .....	5 octobre
TETU André Louis (2 ans 1/2) .....	14 juillet
VETILLARD Marie Théophile Louis époux BIGNON Victorine Félicité (66 ans) .....	7 janvier

## TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

CHEUL Constant Pierre Joseph (31 ans) « Mort pour la France » ..... 1 septembre 1914  
CHEVALLIER Basile Joseph Dominique (28 ans) « Mort pour la France » ..... 22 septembre 1914  
COUSIN Pierre Auguste Louis (27 ans) « Mort pour la France » ..... 1 septembre 1914  
HUBERT Ernest François (32 ans) « Mort pour la France » ..... 24 septembre 1914  
HUBERT Jacques Sylvain (25 ans) « Mort pour la France » ..... 22 avril 1914  
SOURTY Jules François (31 ans) « Mort pour la France » ..... 27 septembre 1914

## COMMEMORATION DE 11 NOVEMBRE 2020



Le dimanche 15 novembre, a eu lieu, sans les villageois, la commémoration du 11 novembre, aux monuments aux morts.

Monsieur le Maire, Bertrand CHESNAY, a rendu hommage aux victimes de la guerre et a déposé une gerbe, en présence du porte-drapeau ; Albert BLANCHARD. Gérard PERRONNET représentant les AFN et les élus du Conseil Municipal, Jacqueline TERRIEN et Joël CHIGNON.

## Infos pratiques

### Déchèterie de Bais

Route de Mayenne  
53160 BAIS

**Heures d'ouverture** (La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés)

**Lundi** : 13H30 - 17H00\*

**Mercredi** : 13H30 - 17H00\*

**Vendredi** : 13H30 - 17H00\*

**Samedi** : 09H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00\*

\* Ouverte jusqu'à 18h du 1er avril au 30 septembre.

### Recensement citoyen

Tous les jeunes (filles et garçons), doivent venir se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans le courant du mois de leur 16ème anniversaire.

Pièces à fournir : Livret de famille des parents et carte Nationale d'identité.

Le recensement citoyen est une obligation légale, une démarche civique essentielle. Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur les listes électorales si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

**Lieu de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : Escadron de gendarmerie mobile à MAYENNE.**

### Carte nationale d'identité

Depuis le 1er mars 2017, la procédure pour obtenir une nouvelle carte d'identité a évolué. La demande de CNI est désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Depuis le 1er mars, les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

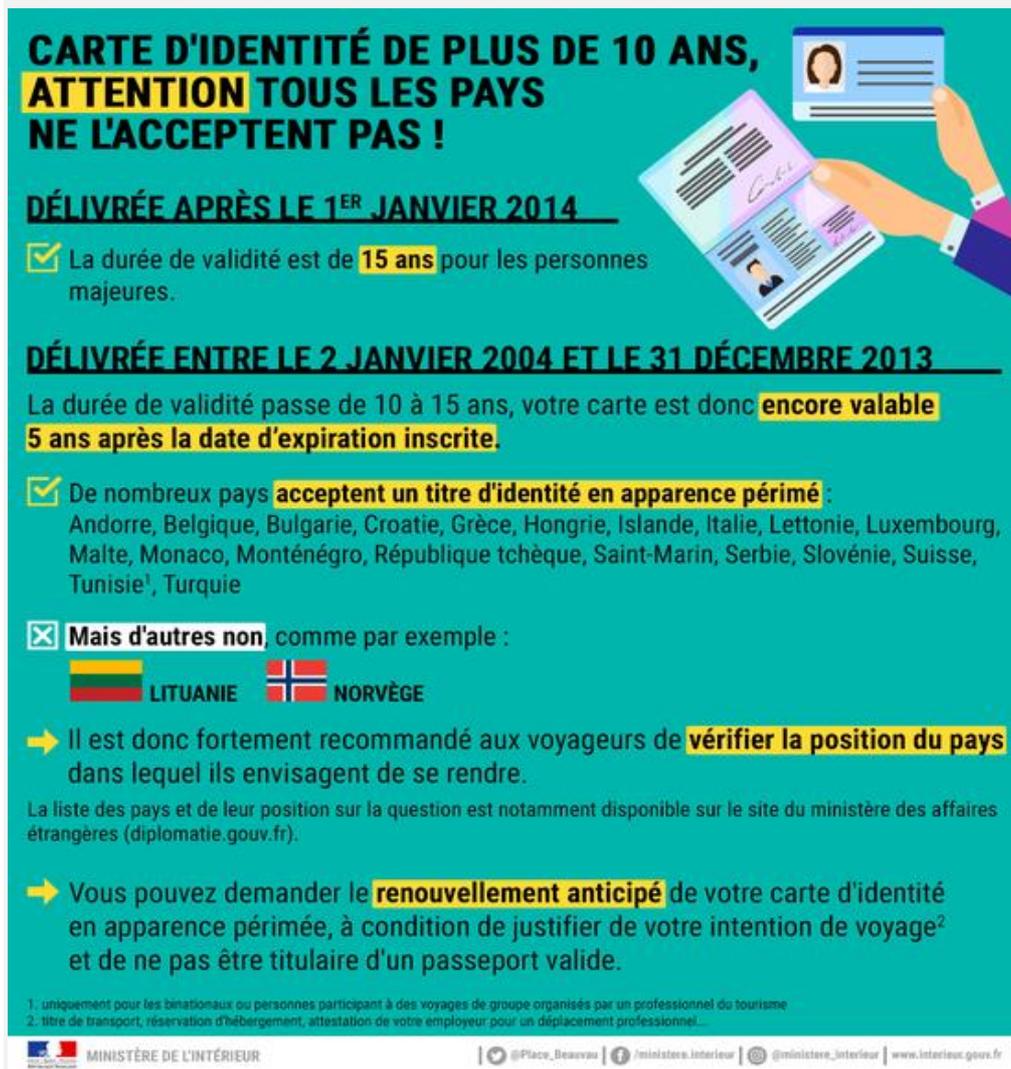
Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements. Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant soit à la mairie d'Evron, de Mayenne ou de Villaines la Juhel qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

#### 4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité

1. Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
2. Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
3. Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
4. Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La demande de CNI sera transmise via une application sécurisée appelée titres électroniques sécurisés (TES). Cette application informatique, déjà utilisée pour les passeports, permettra donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et fabrication.



**CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !**

**DÉLIVRÉE APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

✓ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

**DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013**

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

✓ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé** :  
Andorre, Belgique, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie<sup>1</sup>, Turquie

✗ **Mais d'autres non**, comme par exemple :

 **LITUANIE**  **NORVÈGE**

➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr).

➔ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage<sup>2</sup> et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

1. uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme  
2. titre de transport, réservation d'hébergement, attestation de votre employeur pour un déplacement professionnel...

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place\_Beaurevoir | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

### **La préfecture se modernise : vos démarches administratives exclusivement en ligne !**

Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées.

L'utilisateur ne doit plus se déplacer en préfecture mais peut accéder à tout moment 24h/24 et 7j/7 depuis son domicile, aux téléprocédures en se connectant sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://ants.gouv.fr/>

Le plan préfectures nouvelle génération "PPNG" a transformé considérablement les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité et le passeport, le permis de conduire et la "carte grise".

L'État se modernise pour simplifier les démarches des particuliers et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs. La possibilité de réaliser une grande partie de ses démarches en ligne est une demande forte de la part de nombreux usagers. Il n'est donc **plus nécessaire de se rendre en préfecture** pour effectuer votre :

#### **Certificat d'immatriculation :**

Depuis l'été 2017, quatre téléprocédures sont disponibles depuis le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Il s'agit des démarches portant sur :

- les déclarations de cession de véhicule ;
- les changements d'adresse ;
- les changements de titulaire ;
- les duplicata en cas de perte, vol ou détérioration de l'ancien titre.

Depuis le 1er novembre 2017, une nouvelle téléprocédure est accessible pour toutes les autres opérations.

Les demandes de permis de conduire :

Demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen, renouvellement de permis de conduire (suite à perte, vol, détérioration ou avis médical), conversion du permis militaire, validation d'un brevet professionnel et consultation du solde des points du permis de conduire.

## **Les artisans et commerçants d'HAMBERS**

ANJOU MAINE CEREALES – Négociant d'engrais et de céréales / Jardinerie

Le Clos Fleuri. Tel : 02 43 37 00 19

BOUDONNET Marc – Charpentier / Couvreur

La Monnerie Tel : 02 43 37 06 04

GUIBERT Automobiles EURL – Garage automobiles

13, rue des Bleuets Tel : 02 43 37 04 51

PEREIRA DA SILVA Christophe – Plaquiste

La Gibardière Tel : 06 29 42 04 67

Sarl PELOIN Anthony – Electricien / Plombier / Chauffagiste

10 rue des Abbés Gaugain Tel : 02 43 98 94 84

« Le Montaigu » – Bar / Tabac / Epicerie / Restaurant / Dépôt de pain / Point poste

15, rue du Montaigu Tel : 02 43 10 01 18

L'Atelier d'Hamb'Hair – Coiffure mixte

1, rue Jean-Louis Bernard Tel : 02 43 58 71 13

SA STAR – Carrière

La Saulaie

Centre d'hébergement du Bois du Tay – Village de vacances

Le Bois du Tay Tel : 02 43 01 21 60

LEPRINCE Augustin – Charpentier / Couvreur

Montpion Tél : 06 71 71 47 49

CORDON Aurélien - Maçon

Le Tertre Tél : 02 43 69 41 89

ELDRED Jeffrey – Auto entrepreneur

245, chemin de la Bolinière Tél : 06 08 80 57 07

(Les professionnels éventuellement non cités sont invités à se faire connaître en mairie).

## **Liste des Assistants maternels Hambersois**

BLOSSIER Wendy – 1 impasse du Montaigu – Tél : 02 43 10 23 46

GUESNE Florence – 8 rue Jean-Louis Bernard – Tél : 02 43 37 01 93

PELOIN Thérèse – La Bourgonnière – Tél : 02 43 37 06 20

## Vie scolaire

Le RPI Hambers-Jublains compte un effectif de 126 élèves à la rentrée de septembre 2020, répartis :

HAMBERS	2 classes, 51 élèves	JUBLAINS	3 classes, 75 élèves
Mme Lucile Bretonnière, directrice		Madame Hélène Kiryluk, directrice	CP/CE1 22
	CE1/CE2 20	Madame Barbara Mézière	MS/GS 26
Mme Elise Lucas	CM1/CM2 31	Madame Mireille Pieau	PS/MS 25
			TPS 2

Depuis la rentrée, le rythme scolaire est de 4 jours par semaine.  
Les horaires d'école sur les 2 sites sont 8h45-12h15 et 13h45-16h15.

### A Hambers les services périscolaires

Le service « **RESTAURATION** », géré par Madame Véronique FOURMONT-HAMELIN accompagnée de Madame Aline BREUX, est assuré à la salle des fêtes « Le clos de l'arpent ».

Pour l'année scolaire 2020/2021, le repas est facturé 3,78 €.

*Petit rappel :* pour toute absence au service restauration non signalée auprès de Madame FOURMONT-HAMELIN au 02 43 37 93 69 ou au 02 43 37 96 90 avant 9 heures, le repas sera facturé.



Le service « **GARDERIE PERISCOLAIRE** », sous la responsabilité de Madame Véronique FOURMONT-HAMELIN accompagnée de Madame Aline BREUX, est ouvert tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7h25 à 8h25 et le soir de 16h30 à 19h00. Toutefois, le matin sur demande au préalable auprès des encadrants de la garderie, les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h10. Le coût (en fonction du quotient familial) à la ½ heure est facturé 0,52€ pour un QF<750€ et 0,53€ pour un QF>751€.

A l'inscription de vos enfants, à la garderie, un montant de 15.00 €/famille sera à régler.

Pour l'accueil du mercredi et vacances scolaires, le service est géré par la communauté de communes des Coëvrons.

Accueil  
Périscolaire

**Madame Odile DEVILLARD, a fait valoir ses droits à la retraite à compter 1 juillet 2020.**

Elle a œuvré durant de nombreuses années aux côtés de Véronique FOURMONT-HAMELIN, tant au niveau de la restauration, que de la garderie.

## Les petits héros de l'école Emile Fussot à Hambers Janvier – Juillet 2020

**L'année scolaire 2019-2020** s'est achevée après des nombreux projets. Certains n'ont pas pu voir le jour suite à cette période inédite pendant laquelle les élèves ont fait classe à la maison du mois de mars au mois de mai.



**L'école à la maison**, une grande nouveauté. Tous les élèves, accompagnés de leurs parents ont joué le jeu et relevé le défi d'apprendre à la maison à partir des supports envoyés par les enseignantes. Une belle relation s'est créée entre les élèves, leurs familles et les maîtresses. Chacun a fait de son mieux. Entre les maths et le français, certains se sont lancés dans la réalisation de recettes, d'activités sportives, de créations artistiques, de

bricolages, d'observations de la nature, de dessins...

Lors du **retour en classe en mai**, les élèves ont été accueillis par demi-groupe au maximum de 12. Entre deux lavages de mains, les élèves ont appris progressivement à jouer en respectant les distances, à travailler autrement. Le 22 juin, presque tous les écoliers ont repris le chemin de l'école.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les élèves ont lu une dizaine de BD sélectionnées dans le cadre du **Prix Bull'Gomme**. Sophie Adriensen a gagné le prix 2020. Les élèves auraient dû la rencontrer au mois de mars. Mardi 03 juillet, les deux classes ont reçu virtuellement cette auteure ayant gagné le prix pour sa BD « Rackette-moi si tu peux », grâce au concours des bibliothécaires de la médiathèque d'Evron. Après les classes virtuelles pendant le confinement, la rencontre « visio » a été très appréciée. Et oui, cette année, il a fallu innover avec la COVID 19. Le métier d'écrivain n'a plus de secret pour les petits écoliers du RPI Hambers-Jublains.

Nos jeunes élèves ont relevé le défi en terminant leur projet « **Hambers pendant la deuxième guerre mondiale** » en dix jours. Chacun a retroussé ses manches pour mettre en lumière le livre écrit et illustré pendant toute l'année scolaire 2019-2020, même pendant le confinement. Dans le respect du protocole sanitaire, des distanciations sociales, ils ont parfaitement réussi leur défi lors de la présentation du spectacle à leur famille masquée pour l'occasion. Les élèves avaient invité des témoins qui étaient venus dans l'année parler de leur vie ou de celle de leurs parents à Hambers pendant cette période. Ils ont même eu la surprise de voir le fils du chef du Réseau Navarre, le Docteur Janvier. Les élèves ont imaginé à partir de faits réels l'histoire de Lucienne et Michel, deux jeunes héros hambersois. Ce livre retrace la vie quotidienne à cette époque, des réfugiés, et de la résistance...

Envers et contre tout, malgré des contre-temps, **le livre écrit par les élèves et complété par des annexes historiques verra bien le jour** ! Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous proposer de commander le livre, d'environ 100 pages racontant Hambers pendant la guerre au travers de l'histoire de Michel Chevrinçais et Lucienne Chesnay, illustré et écrit par les élèves, complété par les maîtresses, Raphaël Veillepeau et Michel Chevrinçais (**bulletin de commande ci-joint**).

Lors de la présentation aux familles le vendredi 03 juillet, une surprise attendait les élèves. Deux voitures américaines ont débarqué dans la cour de récréation. Ils ont pu poser des questions à Nicholas et Noémie, deux jeunes passionnés. C'était une magnifique journée ! Les élèves étaient ravis, et les maîtresses aussi.

## Une nouvelle rentrée 2020-2021

En septembre dernier, les petits écoliers ont retrouvé le chemin de l'école malgré la présence du désormais célèbre Coronavirus. Nous avons réussi à **profiter de beaux rayons de soleil** et les élèves sont allés **découvrir la faune et la flore** autour du village d'Hambers en compagnie de Justine Breton. Ils ont pu observer les haies bocagères, les animaux de la mare et des haies, chercher des petites bêtes et mener leur enquête.

Le début d'année, sans masque à cette époque pour les enfants, a permis de s'oxygéner et de mener à terme une belle séquence de course longue. Cette activité sportive s'est conclue par **un après-midi cross** lors de laquelle nos petits coureurs en herbe ont été impressionnants en courant pour une majorité d'entre eux 55 minutes autour de notre beau plan d'eau.

Nos petits élèves ont également la chance de profiter, dans le respect des normes sanitaires, du **jardin aquatique d'Evron**. Au fur à mesure des 6 séances, ils progressent, réalisent des exploits, petits ou grands : toboggans, saut depuis la falaise, corde, relais, pêches miraculeuses et autres jeux aquatiques. Un vrai moment de bonheur partagé par tous.



## ECOLE DE JUBLAINS



L'équipe pédagogique de l'école de Jublains souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves et leurs parents, pour cette nouvelle rentrée.

Mireille Pieau a la classe de Petite section / Moyenne section avec 25 élèves.

2 Petites Sections, première année arriveront de manière échelonnée en janvier-février.

Barbara Mézière a la classe des Moyenne et Grande Sections avec 26 élèves. Actuellement en congé de maternité, elle est remplacée par Madame Foucher Candice.

Madame Kiryluk, directrice de l'école, a la classe de CP-CE1 avec 22 élèves.

En raison de la crise sanitaire, les sorties au cinéma prévues en novembre ont été annulées.

L'association *Lire et faire lire* devait intervenir le vendredi afin de lire des livres à de petits groupes d'élèves de chaque classe. Nous verrons si ce sera possible à partir de janvier.

Toutefois, tous les projets ont lieu : les maternelles ont travaillé en lien avec croq' les mots marmots.

En partenariat avec le Forum de Jublains, ils ont fait la connaissance de 2 comédiens : Grégoire et Pascaline. Ils préparent un spectacle qui sera présenté lors du salon Croq'les mots , en 2021. D'abord, ils ont raconté plusieurs histoires aux 2 classes. Ensuite, les maternelles se sont rendus au forum afin de découvrir des extraits du spectacle. Ils ont aussi découvert comment et avec quels matériaux sont fabriqués certains éléments du décor.

Enfin, les enfants ont été sollicités par les comédiens pour l'élaboration du spectacle.

Les maternelles ont aussi démarré un projet danse. Les enfants travaillent sur l'occupation de l'espace, l'écoute musicale et l'expression corporelle (faire la plume, jeu du miroir...). Pour les CP /CE1, le projet « danse et chant » commencera en mars 2021.

L'équipe tenait à remercier la mairie pour les travaux réalisés sur la cour : nous avons de très beaux pots qui vont permettre d'apporter de la couleur et de la verdure.

Merci aussi pour les lits superposés dans le dortoir.



INFORMATIONS

GÉNÉRALES



## **A SAVOIR !...**

### **INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT A L'ECOLE A PARTIR DE 3 ANS**

Votre enfant à 3 ans, vous venez l'inscrire à l'école d'Hambers.

L'école d'Hambers est en RPI avec l'école de JUBLAINS, les enfants de la Petite Section, au Cours Préparatoire, prennent le car matin et soir pour faire la navette entre les 2 écoles.

**Alors, n'oubliez pas de les inscrire au transport scolaire, ALEOP. Tél. 02.43.67.22.50.**

### **URBANISME**

Voici deux sites qui pourront répondre à vos questions en ce qui concerne le zonage des parcelles, les sites inscrits, classés, monuments historiques... sur la commune d'Hambers.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/> .

### **MUTUALISATION DE VOTRE COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVONS**

Depuis le 1er janvier 2020, votre commune a mutualisé son personnel, ainsi que certains de ses services avec ceux de la Communauté de Communes des Coëvrons.

Nous souhaitons savoir si cela a changé quelque chose pour vous, en tant qu'habitant.

Pour donner votre avis, vous pouvez compléter le formulaire, ci-joint, et le remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie, pour le 15 mars, au plus tard.

Ce document est anonyme.

### **SITE INTERNET COMMUNE D'HAMBERS (www.hambers.mairie53.fr)**

Le site internet de votre commune est en cours d'élaboration.

Vous pouvez, d'ores et déjà, y trouver quelques informations, telles que :

- Menu de la cantine scolaire
- Compte rendus du Conseil Municipal
- La vie municipale
- Les informations relatives à la Communautés de communes
- Etc....



### **RECENSEMENT DE LA POPULATION D'HAMBERS EN 2021**

Le recensement de notre commune devait se faire en ce début d'année 2021.

Mais avec les contraintes sanitaires que nous connaissons, celui-ci a été annulé et reporté à 2022.

Néanmoins, comme chaque année, l'Insee publiera les populations de la France et de toutes ses communes fin 2021. Les méthodes de calcul seront adaptées et mobiliseront davantage les sources administratives.

### **COORDONNEES ET OUVERTURE MAIRIE HAMBERS**

MAIRIE 13 Rue des Abbés Gaugain 53160 HAMBERS

Tél. 02.43.37.93.69

Mail : [mairie.hambers@wanadoo.fr](mailto:mairie.hambers@wanadoo.fr)

Lundi – mardi – vendredi

9 h 00 – 12 h 00

Jeudi

14 h 00 – 17 h 00



## Donner son Sang, c'est offrir la Vie.

Dans le contexte actuel d'épidémie, les besoins de sang sont plus que jamais importants.

Nous avons besoin de vous sur la durée et de manière régulière car les besoins en produits sanguins restent constants.

Il faut continuer à donner son sang et ceci en toute sécurité et sérénité.

Vous pouvez vous rendre en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19 au cours des 14 derniers jours.

Une nouvelle organisation est mise en place :

Les horaires de collecte sont de : **15H15 à 19H**

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site :

**mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr**, il est possible de venir sans rendez-vous mais la priorité sera donnée au rendez-vous.



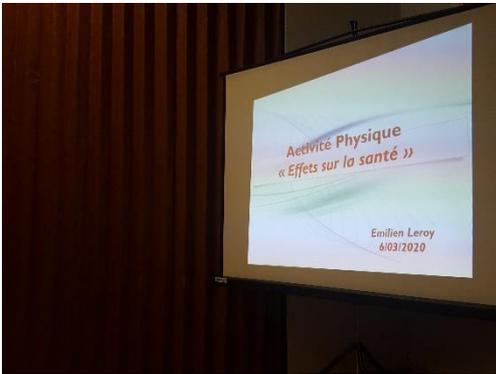
### **AG du 6 mars 2020**

Les autres conditions pour donner son sang restent les mêmes :

Avoir entre 18 et 71 ans, Être en bonne santé

Peser au moins 50 kg

Présenter une pièce d'identité (ou la carte de donneur)



### **AG du 6 mars 2020**

Respectez scrupuleusement les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières

Porter un masque chirurgical

Apporter votre crayon

La collation est maintenue mais simplifiée

Nous sommes heureux de compter parmi nous 3 nouveaux membres :

- Mme MORICE Marie-Odile (Hambers)
- Mme GARNIER Marie-Madeleine (Bais)
- Mme HAMELIN Ginette (Bais)

Pour **2021**, les collectes sur notre territoire se dérouleront toutes de **15h15 à 19h** à la salle polyvalente de Bais aux dates suivantes :

Mardi 16 Février 2021 - Mercredi 14 Avril 2021

Jeudi 10 Juin 2021 - Vendredi 06 Août 2021

Mercredi 13 Octobre (Collation Gourmande)

Lundi 13 Décembre 2021

Pour le moment nous n'avons pas fixés de date pour l'assemblée générale, nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible. Autres événements à ne pas manquer :

- Les Motards ont du Cœur 53 : **le Dimanche 25 Avril 2021**

MERCI et à Bientôt.

Pour toutes informations ou pour intégrer l'association, contacter le président : M. BEUGAS Michel par mail à l'adresse suivante : [adsb.bais.ce@gmail.com](mailto:adsb.bais.ce@gmail.com). Ou votre correspondant(e) de commune : Patricia LAURENT, Marie-Odile MORICE.

## TRI DES DECHETS



Pourquoi trier mes déchets ?

Le recyclage de nos déchets est une pratique permettant de réintroduire la matière dans les processus de fabrication, réduisant ainsi l'extraction des ressources naturelles et les pollutions qui en découlent. Mais pour un recyclage efficace il faut commencer par un bon tri !

Dans les conteneurs jaunes :

- Les emballages en plastique : bouteilles, flacons, films, sachets, pots de yaourt, de crème ou barquettes et leurs opercules, ...

- Les emballages en métal : boites de conserves, canettes, pulvérisateurs, sprays, barquettes, ...

- Les briques alimentaires

Dans les conteneurs bleus :

- Les papiers : revues, journaux, magazines, courriers, sacs, catalogues, ...

- Les cartonnettes : cartons fins d'emballages

Dans les conteneurs verts :

- Les emballages en verre : flacons, bouteilles, bocaux, ...

Depuis 2016 les habitants de la Communauté de communes des Coëvrons ont la possibilité de mettre tous leurs emballages dans les conteneurs de tri.

Le contenu des conteneurs jaunes est acheminé jusqu'au centre de tri qui va séparer les différents matériaux pour les revendre en tant que matière première aux usines de recyclage. Plus il y a d'erreurs, plus la séparation est difficile car les centres de tri sont conçus pour les emballages vides uniquement. Certains objets peuvent même causer d'énormes dégâts le long de la chaîne de tri.

Les papiers/cartonnettes sont également triés en fonction de leur qualité pour être vendus aux papetiers. Concernant le verre, aucun tri n'est fait compte tenu de la dangerosité de la manipulation de ce matériau, il est donc directement acheminé vers une usine de recyclage. Toutes les erreurs et autres matériaux que les verres d'emballages (verres de table, miroirs, fenêtres, couvercles en métal, porcelaine, objets divers) altèrent et peuvent mettre en péril le processus de recyclage.

L'implication de chaque citoyen pour trier efficacement nos déchets est donc d'une importance cruciale car c'est le premier maillon de la longue chaîne qu'est le recyclage.

En moyenne, le recyclage c'est :

Ressources naturelles économisées	Déchets triés	Objets recyclés
800 kg de pétrole brut	1 tonne d'emballage en plastique transparent	1 813 pulls polaire
660 kg de sable	1 tonne d'emballage en verre	2 222 bouteilles de 75 cL
2,5 tonnes de bois	1 tonne de papier/carton	3 753 boîtes à chaussures
2 240 kg de bauxite	1 tonne d'emballage en aluminium	117 chaises en aluminium

Déchets triés	Objets recyclés
15 bouteilles de lait	1 arrosoir
6 bouteilles en plastique transparent	1 peluche
15 bouteilles en plastique transparent	1 tee-shirt
7 flacons en plastique opaque	1 siège-auto
6 briques alimentaires	1 rouleau de papier toilette
1 boîte en cartonnette	1 boîte à œufs
9 boîtes de conserve	1 boule de pétanque
670 canettes	1 cadre de vélo
1 bouteille en verre	1 bouteille en verre

Que faire de mes biodéchets ?

Les biodéchets sont les déchets organiques issus du jardin ou de la cuisine.

Les biodéchets issus du jardin doivent être emmenés à la déchèterie mais il y a des astuces pour éviter les allers-retours !

- Pour la pelouse : vous pouvez la laisser sécher puis la placer dans un composteur, vous en servir comme paillage pour votre potager ou vos parterres fleuris. Ou alors, vous pouvez adopter la tonte mulching, le but est de couper la pelouse finement pour pouvoir la laisser sur place et servir directement d'amendement pour la terre. Plus besoin de ramasser la pelouse coupée ni de l'emmener à la déchèterie.

[https://www.youtube.com/watch?v=2wIjJ\\_zxByw&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=2wIjJ_zxByw&feature=emb_logo)

- Pour les branches : vous pouvez les broyer et les mettre dans le composteur, ça servira de structurant pour le compost mais vous pouvez aussi vous en servir comme paillage pour votre potager, vos haies ou vos parterres fleuris.
- Pour les feuilles d'arbres : vous avez également la possibilité de les placer dans un composteur ou de vous en servir comme paillage.

Les biodéchets de la cuisine peuvent être valorisés plutôt que jetés à la poubelle. Vos épluchures, fanes, trognons, coquilles d'œufs, restes de repas et marcs de cafés peuvent aller dans le composteur pour fabriquer un amendement naturel pour votre potager ou vos plantes mais peuvent aussi être donné à des poules qui vous pondront de bons œufs frais en échange.



## **Vous souhaitez vous impliquer dans la vie du territoire des Coëvrons, en tant que citoyen : rejoignez le conseil de développement !**

*Vous travaillez, consommez ou habitez dans les Coëvrons, êtes membre d'une association, parent d'enfant(s) fréquentant un des centres de loisirs ou halte-garderie, vous allez à la piscine, ... Bref, vous êtes concernés par le territoire et vous souhaitez contribuer à une réflexion et/ou à une action collective pour son développement ?*

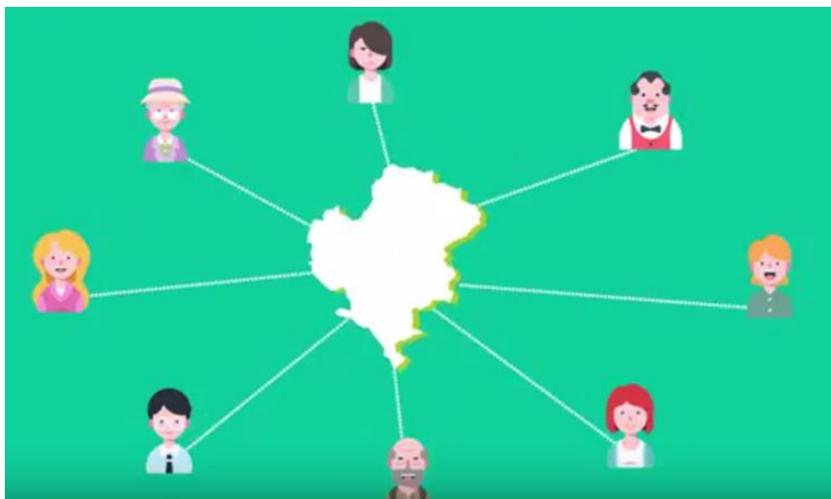
**Rejoignez le conseil de développement !**

### **Qu'est-ce qu'un conseil de développement (CODEV) ?**

C'est **une instance de démocratie participative** qui permet aux citoyens de proposer et d'agir très concrètement pour leur territoire, dans n'importe quel domaine d'intérêt général.

### **Quels sont les objectifs du conseil de développement des Coëvrons ?**

- Créer des synergies entre élus, citoyens et acteurs locaux
- Proposer et conduire des actions concrètes
- Porter une vision de long terme pour le développement et l'attractivité des Coëvrons



### **Concrètement ?**

Actuellement, 2 groupes de travail sont mobilisés :

**MOBILITE** : après s'être intéressé à l'intérêt de la prise de compétence mobilité par la communauté de communes, ce groupe souhaite approfondir certaines propositions d'action pour que chaque habitant puisse se déplacer, et pour accompagner les évolutions des habitudes vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

**CIRCUITS-COURTS** : sur la base du recensement des producteurs locaux pratiquant la vente directe effectué il y a plusieurs années, ce groupe s'intéresse à la consommation raisonnée, à la valorisation des produits et producteurs locaux, à l'intérêt de rédiger un Projet Alimentaire de Territoire.

Le Conseil de développement des Coëvrons adhère depuis peu à la Coordination Nationale des Conseils de Développement. A ce titre, il pourrait être amené à contribuer à des réflexions nationales sur le sujet des transitions écologiques et sociétales.

Retrouvez nos travaux sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.coevrons.fr/article/le-conseil-de-developpement>

Pour plus de renseignements, intégrer un groupe ou soumettre une idée, contactez-nous :

# MONOXYDE DE CARBONE

Première cause de mortalité

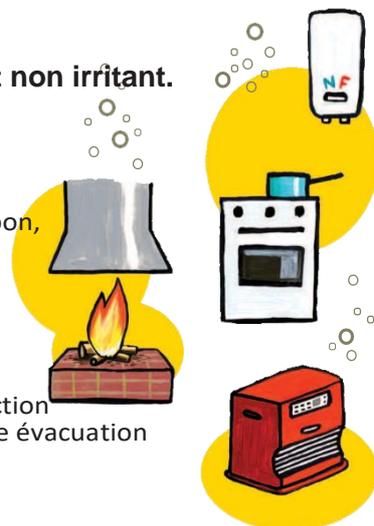
par gaz toxique en France

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



## Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

**Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :**

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



## En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.



**L'accueil familial** est une solution alternative à l'établissement pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre à leur domicile. L'accueil peut être à temps complet, à temps partiel, permanent ou temporaire.

L'accueillant familial, agréé par le Conseil départemental, peut accueillir jusqu'à 3 personnes à son domicile. Il est rémunéré directement par la personne accueillie sur la base du contrat d'accueil.

Le Conseil départemental de la Mayenne souhaite développer cette offre d'accueil et soutenir ainsi le métier d'accueillant familial. Pour en savoir plus, contactez le SAAF (service d'appui à l'accueil familial):

Madame RONDEAU au

06 22 34 73 30 ou [crondeau@udaf53.unaf.fr](mailto:crondeau@udaf53.unaf.fr)

***La Maison départementale de l'autonomie, au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.***

**Ses missions :** accueillir, orienter, accompagner, évaluer et proposer un suivi personnalisé.

La Maison départementale de l'autonomie apporte toute information susceptible d'aider les personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne : aménagement du logement, aide à domicile, ouverture de droits, entrée en établissement, insertion professionnelle, scolarisation... Elle propose un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun.

Elle s'appuie sur un réseau de 12 antennes territoriales réparties sur le département. Sur la communauté de communes de Coëvrons :

**Accueil sur RDV les lundis après-midi 1 rue de la libération à EVRON**

**Un numéro de téléphone unique : 02 43 677 577**

Mail : [mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)

Plus d'informations sur [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr) (page MDA)

Bien cordialement,



## Communiqué à destination des communes du syndicat JAVO

### En ces temps de crise sanitaire, surveillez-aussi-l'état sanitaire des Aulnes glutineux de vos propriétés...

Le syndicat JAVO, dans le cadre de ses missions de surveillance de l'état des cours d'eau du territoire du JAVO, sur les bassins de l'Ouette, de la Jouanne, du Vicoïn et les affluents de la Mayenne sur Laval Agglomération a pu constater qu'à la suite de l'hiver 2019/2020 et de la forte pluviométrie enregistrée, de nombreux arbres présents en bord de cours d'eau étaient fragilisés, les épisodes pluvieux s'étant accompagnés de forts coups de vents. L'engorgement des sols, les crues et les coups de vents ont ainsi entraîné la chute de nombreux arbres, même de très vieux sujets bien enracinés.

Au-delà de ce constat assez prévisible, le phénomène s'est doublé d'une forte accélération de la propagation de la maladie de l'aulne, causée par un organisme proche des champignons (dénommé *Phytophthora alni*) qui bloque la montée de sève et entraîne la mort des aulnes par dessèchement. En Mayenne, cette maladie incurable est connue depuis le milieu des années 2000 et concernait, d'après les suivis réalisés par le syndicat, entre 20 et 40 % des arbres selon les cours d'eau jusqu'en 2017/2018. Il semble que la maladie ait augmenté sa propagation récemment, probablement à l'occasion de la période de forte sécheresse de l'année 2019, qui a favorisé la propagation de la maladie et le stress en eau des arbres. A noter que l'arrivée de ce parasite pourrait être une conséquence du réchauffement climatique.

La conséquence observée par le syndicat JAVO est la présence nombreuse, parfois à plus de 80%, voire 100%, sur certaines portions de rivière, d'aulnes très secs, devenus très fragiles et qui présentent un risque de chute très élevé surtout en période de vent. L'arbre peut se déchausser par les racines et tomber entièrement, souche comprise, ou casser par bouts, dans des directions imprévisibles. Le syndicat recommande donc à chaque propriétaire privé ou public, en zone rurale comme en agglomération, de surveiller avec attention l'état sanitaire de ses aulnes et de faire procéder à leur abatage par leurs soins ou des entreprises spécialisées pour minimiser les risques de chute de ces « chandelles ». Cet abatage doit être réalisé uniquement sur les aulnes malades durant les périodes légales (entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 mars) et en déclarant ces travaux à votre mairie (déclaration préalable de travaux) en vérifiant auprès de cette dernière si votre propriété se situe dans un périmètre de haies classées ou de protection du paysage au titre de l'urbanisme.

L'entretien général des arbres en berges doit en outre respecter le recépage, le maintien d'une végétation diversifiée en espèces et en âge ; meilleure garantie pour le maintien des berges. La plantation, en substitution des aulnes abattus, n'est pas obligatoire : elle est cependant conseillée sur les linéaires très touchés où les capacités de reprise des arbres d'autres espèces sont limitées. A la place des aulnes abattus, privilégiez de laisser faire la repousse spontanée des arbres qui vont profiter de la lumière disponible pour s'implanter et réalisez une sélection des sujets au but de quelques années, une fois la végétation en place. Lorsque les arbres sont secs, ils ne sont plus contaminants pour le reste de l'environnement, mais il est préférable de l'évacuer des bords de cours d'eau et de s'en servir comme bois de chauffage.

Le syndicat JAVO peut apporter son aide au diagnostic sanitaire des arbres et ses conseils si nécessaires.

**Contact :** [sb.javo@orange.fr](mailto:sb.javo@orange.fr)

**Plus d'infos :** <https://portail-bassins-versants.fr/>



***Aulnes glutineux secs en phase terminale au bord d'un ruisseau.***

***De tels arbres deviennent dangereux par le risque de chute, ici à proximité d'une ligne électrique***



DES NOUVELLES DE LA  
VIE ASSOCIATIVE  
HAMBERSOISE

## Association Foyer d'Amitiés Génération Mouvements

Notre association compte aujourd'hui soixante-cinq d'adhérents qui participent activement aux différentes activités proposées :

- gymnastique le jeudi soir,
- pétanque le lundi après-midi,
- randonnée pédestre,
- jeux de société le premier mercredi de chaque mois pour fêter les anniversaires des membres concernés,
- sortie pique-nique au bois du Tay,
- voyages sur une journée,
- séjour neige sur une semaine.

Malheureusement l'année 2020 fût très courte pour toutes nos animations.

Du premier mercredi de janvier 2020, au premier mercredi de mars 2020 nous avons pu nous retrouver pour jouer ensemble et fêter les anniversaires, mais ensuite la COVID 19 s'est immiscée dans nos vies et là plus rien.

Le confinement fût de mise, plus de rencontres, pas de voyage d'un jour, plus de pétanque, etc.....

Pour certains d'entre nous, nous avons eu la joie de profiter d'un séjour à la neige du 11 au 18 janvier 2020 à PRALOGNAN LA VANOISE.



Nous avons tenté une reprise de réouverture du club, le premier mercredi d'octobre, mais malheureusement ce fût le dernier.

Reconfinement, fermeture de tous les lieux publics, STOP.

Nous avons réussi à organiser notre repas des adhérents en faisant des plats à emporter.

Chacun est venu chercher son repas, pour les personnes ne pouvant se déplacer nous avons fait un portage.

Ce repas a été préparé par le Restaurant «LE MONTAIGU ».



Nous remercions la Municipalité pour sa dotation de soutien, en contrepartie, les bénévoles de l'association, continueront, si cela est possible, le fleurissement et les décorations pour Noël.

La présidente, les membres du bureau et les administrateurs vous souhaitent à toutes et à tous, à vos familles et tous ceux qui vous sont chers UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021, en espérant que cette nouvelle année soit plus sereine pour tout le monde.



# Les Chevaux du Montaigu

ASSOCIATION DES CAVALIERS RANDONNEURS  
LES CHEVAUX DU MONTAIGU



Malgré les difficultés et les soubresauts de la législation empêchant de se projeter dans un avenir proche, l'association continue ses activités tout en respectant au mieux les consignes liées à la crise sanitaire actuelle. Nous avons été contraints d'annuler les temps forts habituels (week-end en bord de mer, sortie annuelle, assemblée générale), mais le champ de notre activité étant la

randonnée d'extérieur, celle-ci reste faisable même s'il faut s'adapter en permanence.

Nous avons réussi à organiser en moyenne une sortie par quinzaine, sur le territoire mayennais principalement, ainsi qu'une semaine en août de randonnée dans les Pyrénées Atlantique, dont les participants ramènent d'excellents souvenirs.

La participation au Conseil de la Randonnée continue et la boucle n°5 sur la partie Est de la 3C est pratiquement finalisée. Notez la date de son inauguration : **dimanche 2 mai 2021**.

La prochaine étape est le circuit n°6 entre Sainte Suzanne et Montsûrs, les travaux préparatoires devraient débiter cet hiver.

Rappel : des circuits multidisciplinaires (chevaux, pédestres, VTT, attelages) sont à la disposition de tous et accessibles sur le site de l'Office du Tourisme des Coëvrons. Ils sont également consultables sur les panneaux implantés dans les communes (pour Hambers : au plan d'eau, au bois du Teil et au Montaigu).



L'association, forte de ses 50 membres, reste ouverte à de nouvelles adhésions, autant pour les cavaliers que les amoureux des chemins creux désirant s'investir dans la défense de notre patrimoine « chemins », le tout dans une ambiance conviviale et dynamique. L'adhésion est toujours fixée à 15 € par famille.

Le Conseil d'Administration vous souhaite, chers Hamberois (oises), une bonne fin d'année et une prochaine plus sereine.



En février, la troupe a joué pendant 3 week-ends à Hambers avec 6 représentations et 1 week-end à Mayenne à la salle du CHNM avec 2 représentations. Lors du dernier week-end, nous avons connu quelques incidents techniques suite à une tempête. Nous remercions tous les bénévoles et spectateurs pour leur élan de solidarité. Hambers est contre tous.... Le spectacle a pu avoir lieu. C'était une excellente saison avec nos 30 acteurs, 40 bénévoles et nos 1000 spectateurs. Heureux d'avoir pu jouer avant le confinement. Nous avons procédé à la réélection du bureau lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à la veille du confinement.

Le bureau est composé de la façon suivante :

Co – présidentes : Florence Guesné – Lucile Bretonnière

Secrétaires : Sophie Sauleau – Sophie Rebillard

Trésorier : Loic Lambert - Valérie Coppoolse

Membres : Yoann Rivière – Audrey Niéroz - Manuella Bonnin, Fabienne Saunier, Karine Boulay, Lisa Lahellec, Arnaud Oger

Nous remercions Audrey Niéroz pour son investissement en tant que co-présidente depuis la création de la troupe en 2008.

Suite aux évènements sanitaires, le bureau s'est réuni en septembre et a fait le choix d'opter pour une saison différente. Il n'y aura pas de représentation cet hiver. Nous espérons pouvoir offrir à notre village, à nos spectateurs fidèles un spectacle de plein air le dimanche 23 mai 2021 au cœur de notre beau village. Ce sera pour toute la troupe l'occasion de se retrouver.

Nous espérons vous retrouver lors de cette nouvelle année 2021, tous en pleine forme et souhaitons que cette pandémie sera vite derrière nous.

## Théâtralement



## Toute l'équipe Hambers en Scène



## L'Union des chasseurs d'Hambers

Cette année nous sommes 20 chasseurs sur la société.

L'année dernière, nous avons la possibilité de prélever 23 lièvres. Cependant suite à une suspicion de maladie (hépatite virale du lièvre), qui peut potentiellement les décimer, nous avons choisi de ne prélever que 6 lièvres, afin de préserver l'espèce sur le territoire de la commune. Suite aux comptages de lièvres qui ont été effectués en février 2020, et qui recensent une population satisfaisante, nous sommes autorisés à en prélever 21 cette saison.



Entre octobre et février, seront lâchés 40 perdrix et 80 faisans, identifiés pour le tir. La population sauvage sera donc préservée, et les chances de reproduction augmentées.

Cette année encore seront organisées une dizaine de battues au sanglier, dans le but de limiter la prolifération de ces animaux qui causent régulièrement des dégâts sur les cultures.

Malheureusement la crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser notre repas annuel. Mais nous espérons vous y retrouver nombreux dès qu'il sera possible de l'organiser de nouveau.

En attendant des jours plus conviviaux, l'association l'Union des Chasseurs d'Hambers vous présente tous ses vœux pour l'année 2021.



Le Bureau



## L'association "CAP SUR MON REVE"



Voilà 2 ans que l'association a été créée. En effet, quelques membres du personnel des Bleuets ont eu l'initiative de concevoir cette dernière afin d'aider financièrement les résidents de ce foyer lors de leur projet personnel ou collectif.

Aussi, pour atteindre ce but, nous organisons des événements festifs pour récolter de l'argent, nous recevons également des dons. Puis, nous vivons aussi grâce à nos membres qui participent à la vie de l'association à l'aide de leur cotisation (10 euros l'année).

Concernant les membres, nous sommes prêts à accueillir tout le monde. Si vous voulez apporter vos idées pour de nouvelles animations ou simplement apporter une aide financière sans forcément avoir le temps de vous investir, partager un moment amical, l'association est faite pour vous. Nous nous réunissons pour l'assemblée générale en début d'année et lorsqu'il faut organiser un événement. Sans vous, nous ne pourrions pas vivre. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour leur investissement lors de nos sollicitations, d'avoir répondu présent pour mener à bien chaque manifestation.

Ainsi, nous avons pu participer aux frais, engendrés par un séjour, d'un résident étant inscrit à un championnat national de Boccia à Marseille. Grâce à de nombreux dons et bien sûr le nôtre, il a pu s'y rendre. En effet, les séjours pour des personnes à mobilité réduite sont très onéreux car ils ont souvent besoin d'une personne pour eux seul, les aidant dans tous les gestes de la vie quotidienne.

2020 s'achève sans que nous ayons eu le bonheur de nous réunir autour d'un moment divertissant. Nous avons récolté seulement les cotisations de nos membres. Evidemment, ce ne fut pas le cas les années précédentes où nous avons pu organiser une grande manifestation par an, participer à plusieurs ventes de crêpes grâce à l'association "Hambers en scène" lors de leur représentation et aussi être présent lors d'un marché nocturne qui a eu lieu à Bais en vendant des tartines. En espérant que 2021 soit plus productif...

Nous espérons pour l'année prochaine avoir de nouveaux membres, des donateurs, vivre des moments de complicité ensemble et mettre à profit notre dynamisme pour trouver de nouvelles idées qui permettront de réaliser les rêves des résidents....





De gauche à droite :

Bertrand CHESNAY – Magali RONCIN – Fabienne DALIBARD – Sophie SAULEAU – Joël CHIGNON - Sophie REBILLARD – Marie FAVIER.

Au 2ème rang :

Jackie MAUGIN, Guillaume FOURMONT-HAMELIN – Jacqueline TERRIEN – Augustin LEPRINCE – Laurence TOUCHET – Loïc LAMBERT – Fabienne SAUNIER – Jean-Pierre MAGNEZ.

Remerciements pour l'élaboration de ce bulletin à :

Christine TARIS-BODDY - Philippe TARIS - Ghislaine RIVIERE - La commission Action Sociale-Loisirs et vie Associative-Bulletin Municipal-Site Internet